



PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028

Bureau du coroner

Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par le Bureau du coroner

Renseignements

Bureau du coroner
Édifice Le Delta 2
2875, boulevard Laurier, bureau 390
Québec (Québec) G1V 5B1
Téléphone sans frais : 1 888 CORONER (267-6637)
Télécopieur : 418 643-6174
Courriel : clientele.coroner@coroner.gouv.qc.ca
Site Web : <https://www.coroner.gouv.qc.ca/>

Une version accessible de ce document est disponible en ligne.
Si vous éprouvez des difficultés techniques ou pour obtenir
une version adaptée, veuillez communiquer avec le Service
à la clientèle au clientele.coroner@coroner.gouv.qc.ca.

Dépôt légal – 2024
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-550-97052-1 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2024

Table des matières

Table des matières	1
Message du coroner en chef	2
L'organisation en bref	3
Mission	3
Vision	3
Valeurs	3
Quelques données clés en matière de développement durable	4
Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques	5
Contexte externe	6
Contexte interne	7
Plan d'action de développement durable	8
Action 1 : Évaluation de la durabilité de ses décisions structurantes	8
Action 2 : Réduire l'intensité énergétique du transport des personnes et des marchandises	9
Tableau synoptique	10

Message du coroner en chef



C'est avec fierté que je vous présente le Plan d'action de développement durable 2023-2028 du Bureau du coroner. Ce plan expose les engagements que nous prenons pour les cinq prochaines années afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2023-2028.

Le Plan d'action de développement durable 2023-2028 guidera les actions du Bureau du coroner, notamment en misant sur la modernisation de nos façons de faire et l'amélioration de nos pratiques dans une perspective écoresponsable.

Je tiens à remercier l'ensemble du personnel du Bureau pour sa contribution à la mise en œuvre de ce plan. Je tiens également à souligner le rôle central de nos partenaires dans la mise en place de pratiques durables. C'est grâce à la collaboration de tous que nous arriverons ensemble à créer une société plus sécuritaire et durable pour les générations futures.

Le coroner en chef,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Reno Bernier'. The signature is fluid and cursive.

M^e Reno Bernier
Québec, février 2024

L'organisation en bref

Mission

Le Bureau du coroner (ci-après « Bureau ») a pour mission de rechercher, de façon indépendante et impartiale, les causes probables et les circonstances des décès obscurs, violents ou survenus par suite de négligence de manière à contribuer à la protection de la vie humaine, acquérir une meilleure connaissance des phénomènes de mortalité et faciliter la reconnaissance et l'exercice des droits des personnes.

Vision

Exceller dans la compréhension de la mortalité et offrir à la population des services humains et performants, pour protéger la vie humaine.

Valeurs

Empathie – Respect – Rigueur - Efficacité

Le Bureau est soucieux d'offrir à la population des services efficaces, empreints d'empathie et de respect, de même que des rapports de qualité basés sur des investigations et des enquêtes rigoureuses.

Quelques données clés en matière de développement durable¹

Données 2022-2023	Description
6,08 %	Proportion des acquisitions écoresponsables effectuées
67,717 t éq.CO ₂	Émission de CO ₂ (en tonne équivalent CO ₂) occasionnée par le transport des dépouilles
32 180 km	Nombre total de km parcouru par les coroners
50 %	Proportion des interventions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité
85	Coroners à temps partiel actifs répartis dans l'ensemble des régions du Québec
7 376	Nombre de décès ayant fait l'objet d'une investigation
1 439	Autopsies conventionnelles demandées
535	Autopsies virtuelles (imagerie post-mortem) demandées

¹ Données qui proviennent du Rapport annuel de gestion 2022-2023 du Bureau du coroner.
https://www.coroner.gouv.qc.ca/fileadmin/Organisation/RAG_2022-2023_Bureau_du_coroner.pdf

Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques

Nom du document organisationnel	Orientation/objectif du document organisationnel	Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
Plan stratégique 2022-2027	Objectif 1.3 Enrichir l'éventail des services en ligne	Objectif 5.5.1 : Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux
Plan de modernisation des services du Bureau du coroner 2024-2026	<p>Action 1.3. Bibliothèque virtuelle pour rechercher et rendre accessibles les rapports d'investigation en ligne</p> <p>Action 2.2. Accès des coroners au Dossier santé Québec (DSQ)</p> <p>Action 3.2 Déploiement du Réseau québécois d'imagerie post-mortem (autopsies virtuelles) dans une vingtaine de sites avec le réseau de la santé</p> <p>Action 3.3 Campagne de recrutement et projets pilotes pour assurer une meilleure disponibilité des médecins examinateurs en région</p> <p>Action 3.4. Numérisation des processus internes du Bureau du coroner</p>	<p>Objectif 5.5.1 : Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux</p> <p>Objectif 5.8.1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) du parc de véhicules légers et lourds de l'État</p>
Deuxième rapport annuel du Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale - novembre 2022	Ce document porte spécifiquement sur les décès d'enfants dans un contexte de violence conjugale. Au terme de cette portion de ses travaux, le Comité formule 25 recommandations qui visent à mieux protéger cette population vulnérable.	Objectif 3.2 : Valoriser l'égalité et la diversité de notre société

Contexte externe

L'évolution de la mortalité

Actuellement, le contexte démographique du Québec est marqué par une population vieillissante et par l'augmentation de la précarité de certaines populations. Chaque année, le nombre de décès augmente et le nombre de décès qui fait l'objet d'une investigation du coroner augmente également passant de 4 415 en 2013 à 7 376 en 2023. Les prochaines années seront marquées, entre autres, par la hausse des décès par chute chez les aînés, des décès associés aux épisodes de chaleur accablante dans le contexte des changements climatiques et des décès par intoxication à des substances psychoactives. D'autres phénomènes de mortalité liés à des enjeux de société attirent l'attention, comme les décès de personnes autochtones, les décès d'enfants et les décès dans un contexte de violence conjugale. Les activités du Bureau génèrent une précieuse source de données pour l'étude de la mortalité, par les rapports d'investigation et d'enquête des coroners, les documents annexés et les autres données qu'ils recueillent. C'est pourquoi le Bureau dirige différents comités d'examen de décès particuliers, effectue de la vigie en appui aux directions de santé publique, offre du soutien à la recherche, élabore des ententes de partage de données et tient des enquêtes publiques thématiques. Ces activités ne sont possibles qu'avec la collaboration des nombreux partenaires qui appuient le Bureau dans sa mission. Chaque collaboration est une occasion à saisir pour renforcer la contribution de l'organisme au développement durable.

Les attentes envers le rapport du coroner

Les attentes des citoyens envers le travail du coroner sont nombreuses, à commencer par l'obtention du rapport d'investigation dans un délai raisonnable. Depuis 2017-2018, le délai moyen pour terminer une investigation du coroner a diminué de plus de trois mois pour atteindre 9 mois en 2022-2023. La part attribuable au coroner est d'environ 6 mois. Le reste du délai découle de facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Bureau, comme les délais d'obtention des rapports d'expertise toxicologiques et d'autopsie du Laboratoire de science judiciaire et médecine légale (LSJML) et les délais d'obtention des rapports d'autopsie dans le réseau de la Santé et des Services sociaux. Des efforts sont déployés avec les autorités du ministère de la Sécurité publique, responsable du LSJML, et du ministère de la Santé et des Services sociaux pour écourter les délais d'obtention des rapports d'expertise et d'autopsie. De plus, le développement de l'offre d'autopsies virtuelles à la grandeur du Québec aidera à réduire les délais pour produire les rapports d'investigation tout en favorisant des pratiques de développement durable, notamment par une réduction des déplacements des corps des défunts.

Contexte interne

Le Bureau réalise une grande mission avec peu de ressources, soit un budget annuel d'environ 12 millions de dollars. Pour accomplir sa mission, il peut compter sur une cinquantaine d'employés, 9 coroners à temps plein et 85 coroners à temps partiel qui couvrent l'ensemble du Québec, 365 jours par année, 24 heures sur 24.

Le travail des coroners est encadré par la Loi sur les coroners (RLRQ, chapitre C-68.01). Il consiste à rechercher, au moyen d'une investigation ou d'une enquête, les causes et circonstances probables du décès. Les 7 376 décès investigués en 2023 ont permis de documenter les phénomènes de mortalité, d'aborder des enjeux de société dans le cadre d'enquêtes publiques, de collaborer avec des chercheurs du domaine de la prévention et de contribuer aux progrès sociaux. En outre, ils sont nécessaires pour permettre aux familles d'exercer leurs droits.

Dans les prochaines années, des travaux seront réalisés afin de moderniser les services du Bureau du coroner et se donner des processus de travail et des outils de travail plus modernes, efficaces et durables. Malgré la petite taille de l'organisme et les nombreux défis, comme la complexité du travail d'investigation et la dispersion géographique des ressources et des partenaires du Bureau, des actions concrètes ont été identifiées pour continuer d'améliorer sa contribution en matière de développement durable.

Plan d'action de développement durable

Action 1 : Évaluation de la durabilité de ses décisions structurantes

En adéquation avec la Stratégie gouvernementale de développement durable du Québec et la Loi sur le développement durable², le Bureau s'engage à évaluer la durabilité de ses actions structurantes. L'évaluation de la durabilité passe par l'analyse des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de gouvernance qui concerne l'activité. Ce processus permet de déterminer l'importance des actions entreprises, l'appréciation de leur performance en matière de développement durable et l'identification des bonifications à y apporter. Le Bureau s'inspire des schémas décisionnels du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour repérer ses interventions structurantes. L'évaluation portera donc sur la planification stratégique, les interventions menant à un mémoire au Conseil des ministres, les programmes de soutien financier normés et toutes autres interventions jugées structurantes, telles que des plans d'action.



Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1. Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	1.1 Pourcentage des interventions structurantes entrées en vigueur ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité de départ, le cas échéant. (50 % en 2022-2023)	50 %	58 %	65 %	77 %	80 %

² RLRQ, chapitre D-8.1.1.

Action 2 : Réduire l'intensité énergétique du transport des personnes et des marchandises

Les déplacements terrestres et aériens des corps des défunts représentent la majeure partie des émissions globales de CO₂ causée par l'activité du Bureau. Ces déplacements sont en partie occasionnés par l'impossibilité d'effectuer une autopsie conventionnelle dans toutes les régions du Québec, ce qui oblige le transport des corps sur de longues distances pour les amener dans les établissements disposant des équipements et des ressources nécessaires. Dans le cadre de son Plan de modernisation des services du Bureau du coroner 2024-2026, le Bureau prévoit le déploiement du Réseau québécois d'imagerie post-mortem (autopsies virtuelles) dans une vingtaine de sites dans le réseau de la Santé, en partenariat avec le ministère de la Santé et des Services sociaux. Ce réseau va permettre de réduire l'émission de GES et les délais occasionnés par les autopsies conventionnelles en permettant la réalisation d'autopsies virtuelles dans un centre hospitalier à proximité du lieu de décès, ce qui réduira la distance du transport.



Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
4.2.2 Réduire l'intensité énergétique du transport des personnes et des marchandises	2.1 Pourcentage d'autopsies virtuelles (imagerie post-mortem) réalisées annuellement. (535 autopsies virtuelles réalisées lors de la période 2022-2023)	+15 %	+15 %	+10 %	+10 %	+10 %

Tableau synoptique

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1	1. Évaluation de la durabilité de ses décisions structurantes	1.1 Pourcentage des interventions structurantes entrées en vigueur ayant fait l'objet d'une évaluation de départ de la durabilité, le cas échéant. (50 % en 2022-2023)	50 %	58 %	65 %	77 %	80 %
4.2.2	2. Réduire l'intensité énergétique du transport des personnes et des marchandises	2.1 Pourcentage d'autopsies virtuelles (imagerie post-mortem) réalisées annuellement. (535 autopsies virtuelles réalisées lors de la période 2022-2023)	+15 %	+15 %	+10 %	+10 %	+10 %

